

Organisation de la Conférence Islamique  
Organisation Islamique pour l'Education,  
les Sciences et la Culture  
(ISESCO)

CE2/83/F2

**RESOLUTIONS DU CONSEIL EXECUTIF  
(2<sup>ème</sup> Session)  
Rabat, le 30 Rabia I – 1<sup>er</sup> II 1403  
(15-16 Janvier 1983)**

**RESOLUTIONS DU CONSEIL EXECUTIF  
(2ème Session)  
Rabat, le 30 Rabia I – 1<sup>er</sup> II 1403  
(15-16 Janvier 1983)**

Le Conseil Exécutif de l'ISESCO a tenu sa 2<sup>ème</sup> Session à Rabat les 30 Rabia I – 1<sup>er</sup> Rabia II 1403 (15-16 Janvier 1983) sous la présidence de Monsieur Salah Baouazir en présence de tous les membres, excepté Mr Warith Eddine Mohamed (voir annexe) et en présence également de Monsieur Abdelhadi BOUTALEB, Directeur Général de l'ISESCO et de Monsieur Hassan Daoud, Directeur des Affaires Culturelles à l'OCI et représentant le Secrétaire Générale de cette Organisation.

Le Conseil Exécutif a adopté son ordre du jour comme suit :

1. Projet de règlement intérieur de la Conférence Générale,
2. Projet de règlement financier,
3. Statut du personnel,
4. Projet d'élargissement des attributions du Conseil Exécutif,
5. Examen des conclusions du Colloque sur le Rôle de l'ISESCO au service de la pensée islamique et réflexion sur la manière d'en tirer profit en vue de définir le plan d'action de l'ISESCO,
6. Principe de conclure des accords de coopération avec les organisations internationales similaires,
7. Budget 1982-83,
8. Désignation des membres de la Commission de contrôle Financier,
9. Divers.

Après 4 séances, le Conseil Exécutif a adopté les résolutions suivantes :

1. Approbation du projet de règlement intérieur de la Conférence Générale présenté par le Directeur Général et amendé par le Conseil en vue de sa présentation à la prochaine Conférence Générale de l'ISESCO.

2. Approbation du projet de règlement financier de l'Organisation présenté par le Directeur Général tel que amendé par le Conseil en vue de sa présentation à la prochaine Conférence Générale.
3. Approbation de projet du Statut du personnel tel que amendé par le Conseil en vue de sa présentation à la prochaine Conférence Générale.
4. Approbation du projet d'élargissement des attributions du Conseil et leur insertion dans le règlement intérieur du Conseil.
5. Approbation du projet du plan d'action de l'Organisation pour les années 83-85 présenté par un groupe de membres du Conseil à la lumière de l'examen de recommandations du Colloque organisé par l'ISESCO sur le Rôle de celle-ci au service de la Pensée Islamique.

Le Conseil recommande de transmettre les résultats du Colloque aux pays-membres et aux organisations oeuvrant dans les domaines de l'éducation, des sciences et la culture.

6. Approbation du principe de coopération entre les organisations islamiques et les autres organisations dans le cadre des principes de l'Organisation et sans que cette coopération ait présentement et dans la période actuelle des répercussions financières.
7. Le Directeur Général a porté à la connaissance du Conseil la situation financière de l'année budgétaire actuelle 1982-1983.

Le Conseil Exécutif exhorte les pays membres de verser leurs contributions au budget de l'Organisation dans les délais les plus rapides.

8. Désignation des pays suivants dans la Commission du Contrôle Financier :
  - Le Sénégal
  - Le Pakistan
  - L'Iraq
  - Le Royaume d'Arabie Saoudite
  - La Guinée.
9. Le Directeur Général a été chargé par le Conseil Exécutif d'élaborer la programmation des projets.
10. Monsieur le Président du Conseil Exécutif a adressé au nom de celui-ci un message de vœux à Sa Majesté le Roi Hassan II.